

REGLEMENT DE L'ANIMATION HALLOWEEN 2024

ASSOCIATION LES VITRINES DE PLOERMEL

Article 1 : Présentation

L'association « LES VITRINES DE PLOERMEL » regroupant des commerçants de la ville de Ploërmel, organise un jeu de piste « Chercher et trouve », le **30 octobre de 14h à 18h**.

Article 2 : Principe du Jeu

Le jeu consiste à retrouver des indices dissimulés dans les vitrines des commerces participants, situés en périphérie et dans le centre-ville de Ploërmel. Les participants doivent se munir d'une carte à tamponner disponible dans les commerces participants.

Une seule carte par participant.

Le déroulement du jeu consiste à :

1. Carte à Tamponner : Les participants récupèrent une carte à tamponner dans l'un des commerces participants.
2. Recherche des Indices : Les participants doivent localiser les magasins affichant un indice dans leur vitrine.
3. Tamponnage :
 - Lorsqu'un indice est trouvé, le magasin tamponne la carte du participant.
 - 1 tampon est attribué par magasin trouvé.
4. Carte remplie : Une fois que le participant a obtenu 10 tampons sur sa carte, il doit déposer cette dernière, accompagnée de ses coordonnées, dans la boîte aux lettres au 35 rue de la gare.

L'association « LES VITRINES DE PLOERMEL » ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du non-respect du règlement par un des commerçants participants.

Article 3 : Récompenses

Chaque carte remplie permet au participant de recevoir une récompense composée d'une entrée pour un parc indoor ou une partie de bowling offerte.

Lot que le participant aura choisi et indiqué sur sa carte.

La liste des gagnants sera transmise au parc et au bowling, et les gagnants pourront directement récupérer leur lot là-bas.

Les lots ne peuvent donner lieu à la remise de leur contre-valeur en argent, ni leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit. Le prix ne pourra donner lieu à aucune contestation.

Tous les frais annexes engendrés par la mise en service et/ou l'utilisation des lots sont à la charge exclusive du gagnant.

Article 4 : Conditions de Participation

Chaque participant peut soumettre une seule carte à condition qu'elles soient dûment complétées.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Ce jeu est ouvert à tous, sans obligation d'achat.

Article 5 : Utilisation de la charte graphique

La charte graphique liée à l'animation commerciale ne peut être utilisée par des tiers non participants à l'opération.

En ce qui concerne la presse papier ou web, les articles portant sur l'animation, honorés ou non par l'association, ne doivent en aucun cas faire apparaître des commerçants non participants, et ce, même à des fins publicitaires.

Article 6 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le jeu de piste en cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de leur volonté.

Le présent règlement peut être consulté sur le site internet www.vitrines-de-ploermel.com.

Article 7 : Données Personnelles

Les coordonnées recueillies dans le cadre du jeu sont uniquement utilisées pour contacter les gagnants. Elles ne seront ni conservées ni réutilisées à d'autres fins.

Article 8 : Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.